



Formation au Diplôme d'État Infirmier pour les personnes titulaires d'un doctorat en médecine à l'étranger



DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

15 juillet 2020
Places limitées à 12 personnes

PRE-REQUIS :

- Parler, écrire et comprendre le français
- Entretien obligatoire

DURÉE DE LA FORMATION :

635 Heures

Théorie : 110 heures

Stage : 525 heures

DATES DE LA FORMATION :

Théorie :

du 21/09/2020
au 29/01/2021

Stage :

du 28/09 au 30/09/2020
et du 15/10 au 29/01/2021

Législation

Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 (article 34) relatif au diplôme d'État d'infirmier - Titre II - Article 9 :

« Sont autorisés à se présenter au jury du diplôme d'État d'infirmier prévu à l'article 9, dans l'institut de formation en soins infirmiers de leur choix, les médecins remplissant les conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme d'État de docteur en médecine ou d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant l'exercice de la médecine dans leur pays d'origine.
- Avoir réalisé et validé les unités d'enseignement UE 3.1. S1 et UE 3.1. S2 « Raisonnement et démarche clinique infirmière » ;
- Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de 15 semaines permettant la validation des compétences 1, 2, 4 et 9 définies à l'annexe II ;
- Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier. »

Modalités pédagogiques

Travaux de groupe, partage d'expériences
Travaux et recherches personnels, cours magistraux
Analyse de pratiques à partir de situations de soins
Travaux pratiques en groupe restreint : 30 h
Plateforme numérique
Stage



Formation au Diplôme d'État Infirmier pour les personnes titulaires d'un doctorat en médecine à l'étranger



RESPONSABLES DE FORMATION :

C. Noé, Directrice
E. Hiriart, Cadre de Santé Formateur,
Master 2 en sciences de l'éducation

INTERVENANTS :

Cadres de Santé Formateurs
Documentalistes

PRIX DE LA FORMATION :

2994 €
Tout complément de formation sera
facturé au prorata du temps réalisé
Frais d'inscription : 170€ (en 2019 à
titre indicatif)

MODALITÉS DE FINANCEMENT :

- Prise en charge professionnelle
- Financement personnel

Hébergement possible sur le centre
hospitalier Charles Perrens, selon
disponibilité, de 330 à 440 euros/
mois .

Contenu

La réglementation de la profession infirmière
Les concepts fondateurs de la démarche soignante
Les modèles cliniques et le raisonnement clinique en soins infirmiers
L'analyse de pratique professionnelle
Les acteurs de santé, l'interprofessionalité
Les outils de coopération et collaboration entre partenaires de la santé
La méthodologie du travail écrit professionnel
Pharmacologie et responsabilité infirmière, calculs de dosages infirmiers
Secret professionnel, confidentialité et règles déontologiques, éthique.
Règles de bonnes pratiques et Soins infirmiers
Cas cliniques
Travaux pratiques : 30h
Préparation de stage et exploitation

Compétences mobilisées

CP 1 : Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le
domaine infirmier
CP 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmier
CP 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
CP 9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes

Pièces à fournir

- ✓ Une lettre de motivation et un Curriculum-Vitae
- ✓ Fiche d'inscription
- ✓ Copie du diplôme de Doctorat en médecine, traduit obligatoirement
en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français
- ✓ Attestation de prise en charge ou d'auto-financement
- ✓ Copie de la carte d'identité, carte de séjour (en cours de validité)
- ✓ Copie de l'attestation vitale en cours de validité
- ✓ Si financement individuel, un chèque de 2994 € + frais d'inscription

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS CHARLES PERRENS

121, rue de la Béchade – CS 81285- 33076 Bordeaux cedex

Contacts : ehiriart@ch-perrens.fr - Tél. : 05.56.56.34.31